

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2024 18 HEURES30

Le mercredi 03 juillet 2024 à 18 h 30, régulièrement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Michel DEBOUVERIE, Maire de COMBAS.

Présents : Michel DEBOUVERIE, Alain ZARAGOZA, Olivier BRISSAC, Annie SANCHEZ, Julia RUBIN, Gérard VERDIER, Sylvain MOFFRONT, Séverine CARDINALE, Christian YARD, Stéphanie SAINT JOURS, Lionel VERRUN, Carole QUERELLE,

Absents excusés : Nicolas MOLIERE, Florence PELLECUER,

Procurations : Nicolas MOLIERE à Gerard VERDIER, Florence PELLECUER à Stéphanie SAINT JOURS,

Alain ZARAGOZA est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 29 mai 2024 qui est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

POINT SUR LE PROJET DE RECONVERSION DE LA CAVE

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancée du projet de reconversion de la cave. Suite aux dernières réservations (ostéopathe/pilâtes) et 2^{ème} orthophoniste, nous parvenons aux 50 % de surfaces réservées.

ETUDE DE STRUCTURE CAVE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise GEIGER pour l'étude des structures planchers et cuves de cave. Le montant de cette étude est de 9 300€ HT. Elle a été engagée suite à accord verbal, considérée comme étant la mieux disante face au devis de l'entreprise ACSM de 13 285 € HT.

ETUDE EXZECO

Une étude de zonage pour ruissellement (EXZECO), validée dans son principe après une rencontre avec la DDTM, est souhaitable pour sortir de l'obligation de relèvement des sols des futures constructions de 80 cm. Le résultat escompté est de limiter l'imposition de relèvement des sols à seulement 30 cm.

Cette étude est indispensable dans le cadre du projet cave, elle concernera par extension l'ensemble de la carte communale.

Deux devis sont présentés au Conseil Municipal :

- ABC INGE pour un montant de 19 950 € HT
- HYDROSOL pour un montant de 26 550 € HT

Après débats le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- le devis de l'entreprise ABC Ingé pour un montant de 19950.00 € HT soit 23 940.00 € TTC
- et donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous document se rapportant à ce dossier.

ETUDE DE DECONNEXION NOTICE HYDRAULIQUE POUR SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU

En complément de l'étude EXZECO décidée, et de façon à pouvoir faire une demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour la desimperméabilisation d'au moins 2300 m² du terrain actuel et l'utilisation de la fosse existante

de 200 m³ pour rétention des eaux pluviales, il est envisagé de réaliser une étude de déconnexion/notice hydraulique ; et la demande d'une subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

Le Conseil Municipal valide la proposition d'ABC INGE de 4 925 € HT sous réserve de la validation préalable par l'Agence de l'Eau.

ETUDE D'OPPORTUNITE D'IMPLANTATIONS COMMERCIALES DANS LA CAVE

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat CMA a été sollicitée pour établir une étude économique du territoire et simulations comptables pour les commerces qui pourraient acheter des lots dans la cave.

Le devis proposé est de 4 4480€ HT.

Après débats le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- le devis de la CMA pour un montant de 4 4480 € HT soit 5 376 € TTC
- et donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous document se rapportant à ce dossier.

CANALISATION DES EAUX PLUVIALES PROLONGEMENT DU CHEMIN DE MEYNES

Le point sera discuté à nouveau lors du prochain conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Fête nationale

Les festivités du 14 juillet auront lieu à 18 h 30 avec saucisses et musique dans l'espace festif. Il est ouvert à tous les habitants.

2^{ème} captage :

Le lancement des travaux de connexion de la doublure du captage et du débitmètre rue du temple est décalée à l'automne dans l'attente de la validation de la subvention de 30 % demandée au Conseil Départemental du Gard.

Ombrières parking école :

L'offre d'installation de panneaux photovoltaïques sur 500 m² du parking de l'école n'est pas retenue en l'état, compte tenu de son trop faible apport (100 €/an).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30